

MÉDIATION

« J'espère que la FFCM sera membre du Conseil national de la médiation »

GPL440v4

Entretien avec Romain Carayol, président de la Fédération française des centres de médiation (FFCM), vice-président de l'Association des médiateurs européens (AME), avocat au barreau de Paris



Il y a un an, l'avocat Romain Carayol devenait président de la Fédération française des centres de médiation (FFCM). Retour sur cette première année de mandat et sur les grands enjeux qui touchent le développement de la médiation en France.

Gazette du Palais : Quels étaient vos objectifs en arrivant à la tête de la FFCM ?

Romain Carayol : Quand je suis devenu président de la FFCM il y a un an, mon ambition était de rappeler à l'ensemble des acteurs sociaux-économiques que la fédération est un acteur majeur de la médiation. C'est une organisation représentative de l'activité libérale des médiateurs en France, non seulement en matière de médiation judiciaire mais pour toutes les formes de médiation. La FFCM a plusieurs particularités. Dans le monde de la médiation libérale, la FFCM a la particularité de représenter un collectif : nos adhérents sont des centres de médiation et non des médiateurs individuels. La Fédération ne fait pas de médiation elle-même, elle est au service de ses adhérents et défend leurs intérêts pour assurer le développement d'une médiation de qualité en France. C'est le sens de l'action de la FFCM depuis sa création il y a une vingtaine d'années. Son travail est essentiel sur deux sujets fondamentaux pour garantir cette qualité de la médiation : la formation initiale des médiateurs en France, et une déontologie exigeante pour exercer la médiation.

GPL : Quelles ont été les réalisations marquantes de l'année écoulée ?

R. Carayol : Durant l'année écoulée, en interne, nous avons beaucoup travaillé sur les outils métiers pour répondre aux besoins des centres de médiation. Nous sommes ainsi en train de mettre en place un logiciel de gestion pour les centres, et nous avons négocié une assurance pour eux. C'est très important car dans le monde professionnel que nous sommes en train d'organiser, il faut que tous les acteurs qui sollicitent les centres de médiation soient rassurés par un référentiel qualité commun. Nous avons aussi institutionnalisé deux rendez-vous, tous les deux mois, pour nos

présidents de centres et leurs médiateurs. Nous offrons ainsi des temps avec des invités souvent prestigieux, comme Stéphane Noël, président du TJ de Paris, et Amaury Lenoir, référent national de la médiation pour le Conseil d'État.

En externe, avec le conseil d'administration, nous avons souhaité développer des relations avec tous les univers intéressés par la médiation. Notre histoire est très liée à la profession d'avocat – la FFCM est issue d'une initiative de la Conférence des bâtonniers en 2001, NDLR. Nous ne voulons pas renier cet ADN mais nous souhaitons nous ouvrir à d'autres univers. À cette fin, nous nous sommes rapprochés de l'Université pour nouer des partenariats scientifiques. L'objectif est de montrer que nous sommes des médiateurs formés et de partager nos bonnes pratiques. Nous avons finalisé un partenariat avec l'université Lumière Lyon II pour organiser des événements et des formations en commun. D'autres partenariats suivront.

Nous avons également développé des contacts avec le monde de l'entreprise. Le 8 septembre 2022, nous avons ainsi finalisé un partenariat avec le groupe Korian. Ce groupe a une politique de médiation très développée avec un médiateur national qui traite des difficultés rencontrées par les familles, et un directeur Médiation qui a une vision transversale pour développer la médiation dans le groupe et avec ses partenaires extérieurs. Le groupe Korian a identifié la FFCM comme un partenaire lui permettant d'objectiver ses pratiques. Dès lors que le groupe aura un besoin de formation ou de médiation, la FFCM le transmettra à ses adhérents pour qu'ils puissent se manifester. Nous organiserons également des événements en commun pour promouvoir la médiation. C'est historique : c'est la première fois que la FFCM noue un partenariat avec une entreprise. Cela prouve que le monde de l'entreprise est intéressé par la médiation et que la FFCM peut